



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diplômes

Question écrite n° 76118

Texte de la question

Le diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine générale a été créé en 2004, faisant de la médecine générale une spécialité à part entière tandis que la réforme de l'assurance maladie a placé de médecin généraliste au coeur du système de soins. Or, à ce jour, la médecine générale reste la seule spécialité sans filière universitaire et ne dispose donc ni de moyens matériels et humains ni de budget dévolu au développement universitaire de l'enseignement et de la recherche, pourtant essentiels à l'essor de cette discipline. Face aux problématiques alarmantes de la démographie médicale et notamment de l'accès aux soins de premiers secours, cette filière est un outil indispensable à l'attractivité de la médecine générale auprès des étudiants en médecine. Les acteurs de la médecine générale ayant d'ores et déjà défini le schéma de cette filière universitaire ambulatoire, M. François Vannson demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend mettre en oeuvre afin de concrétiser ce projet dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76118

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9675